



LE MOT DU MAIRE

Ce bulletin, préparé plus tôt que les années précédentes pour être concomitant avec celui de la Communauté de Communes du Cœur de la Brie, sera diffusé avant la fin de l'année. En effet, début janvier la CCCB ne sera plus et nous ferons partie d'une communauté plus large de 31 communes.

Quelques sujets, non aboutis à ce jour, devront donc attendre la séquence des vœux ou d'autres moyens pour être précisés. Le bulletin du printemps permettra de donner beaucoup plus d'informations.

Le début d'année sera agité pour les communes et Choisy-en-Brie en particulier :

- Mise en place de la nouvelle Communauté de Communes des Deux Morin (CC2M), avec désignation des nouveaux responsables, compétences et statuts à affirmer, nouveaux projets à définir, opérations en cours à poursuivre, moduler ou annuler, budgets à établir, fiscalité à adapter, etc...
- Enquêtes publiques pour le P.L.U et le projet éolien.
- Consultation citoyenne pour ce dernier telle que décidée par le Conseil Municipal du 26 septembre 2016.
- Projets communaux à décider avant le 31 janvier (pour la voirie) et rapidement pour d'autres. Cela de façon à prendre rang dans les arcanes administratifs pour les soutiens financiers. Les aires de stationnement, non retenues au titre de 2016, devraient être prioritaires l'an prochain.
- Ci-après, quelques articles développent ces sujets.

Outre nos problématiques communales, les élections présidentielles (déjà engagées par les primaires de la Droite et du Centre, bientôt celle du P.S) et législatives occuperont un peu de notre temps et nos esprits avec des programmes qui engagent surtout les électeurs.

Ce que je ne pouvais pas faire habituellement : je vous souhaite de douces fêtes de fin d'année parmi les vôtres, famille ou amis. D'ores et déjà, à toutes et à tous, j'adresse mes vœux pour 2017. Pour ceux qui traversent des épreuves, j'espère l'atténuation et l'effacement des moments difficiles.

Cette année pleine d'espoir tiendra-t-elle ses promesses ? Il faut y croire ! Voire forcer le destin quand c'est possible.

Sincèrement, bien à vous,
Votre Maire : Alain BEAUFORT

L'ACTUALITÉ CHOISIENNE

- **Décorations de Noël** : voir article « Coup de chapeau ».
- **Concours départemental des villes et villages fleuris** : la remise des prix organisée par le Conseil Départemental a eu lieu le 26 novembre à 15 h à NEMOURS. Pour notre commune, les récompenses seront données lors de la cérémonie des vœux du maire.
- **La cérémonie des vœux du maire** se tiendra le samedi 7 janvier 2017 à 18 h à la salle polyvalente.
- **La distribution des colls** s'est effectuée les 13, 14 et 15 décembre 2016. 46 colis doubles pour les couples, 82 colis simples pour les personnes seules et 3 colis pour les personnes en maison de retraite ont pu ainsi être offerts aux intéressés âgés de 70 ans et plus.
- **La cérémonie du 11 novembre** (voir article ci-après).
- **La Trésorerie de la Ferté gaucher** fermera définitivement ses portes le 31 décembre 2016 (voir encart).

ÉTAT CIVIL

Ils nous ont quittés

- Régis DECOUDIER, le 18 octobre 2016
- André BERNARD, le 20 octobre 2016
- Salvatore BOCCADIFUOCO, le 29 octobre 2016

Vive les mariés

- Frédéric SIMON et Betty HORN, le 10 novembre 2016

Bonjour les bébés

- Gautier GAVELLE, le 19 septembre 2016
- Carla MARONNE, le 10 octobre 2016
- Iléana MOUSSEAUX, le 9 novembre 2016

LE CALENDRIER

Voir encart

LES TRAVAUX

- Les travaux continuent aux lavoirs, merci aux bénévoles.



- La vidéoprotection complémentaire (Place de l'Eglise, rue du Buis Argenté et à l'Aire de jeux) sera mise en service prochainement.

LA VIE DES ASSOCIATIONS

- **La bourse aux jouets**, organisée par FIT FUN, s'est tenue le samedi 5 novembre. Beaucoup d'exposants ont proposé des jouets à petits prix aux nombreux visiteurs qui se sont déplacés. Rendez-vous est pris pour l'an prochain.



- **Le Salon des saveurs** : les 15 et 16 octobre, Animation Loisirs dépla le tapis rouge à l'occasion du salon des saveurs, qui fut un franc succès, aussi bien du point de vue des exposants que des visiteurs. Les spécialités de toutes sortes : culinaires, fromagères, vinicoles, ostréicultrices, etc ... firent le bonheur de tous et les dégustations allèrent bon train.
- **Le Beaujolais** : le 17 novembre, Bacchus était au rendez-vous à la salle polyvalente de Choisy pour fêter, comme il se doit, l'arrivée du Beaujolais Nouveau. Une fois de plus, cet événement vinicole fut l'occasion de se retrouver pour déguster le précieux breuvage et passer une soirée entre amis. Quelque cent cinquante personnes participèrent à cette manifestation.

- **Le Salon de la femme** a eu lieu le dimanche 23 octobre 2016. Toujours un grand succès, ce salon attire toute la région, la salle était remplie à son maximum d'exposants et de visiteuses et visiteurs. La Présidente d'ASS NEWS remercie les bénévoles et toute son équipe.
- **Les Jeunes d'Autrefols** : depuis la rentrée, cette association vous a proposé :
 - *Des cours de stretching* (dispensés par Mme Patricia CRAPART) : la recherche d'un moment de bien être tout en faisant travailler son corps.
 - *Des cours de danse country* : un vif succès dès la rentrée en comptant un nombre important d'inscriptions (Animatrice Mme Christine BAUBRY).
 - *Des jeux de société* qui entretiennent une forte relation entre les plus anciens de Choisy le jeudi après-midi.
 - *Des marches* dont le groupe ne cesse d'augmenter, le mardi tous les 15 jours.
 - *Du soleil l'après-midi du 20 novembre avec le thé dansant* animé par Joël OLMEDO. Tous les participants étaient ravis. Venez encore plus nombreux le 19 novembre 2017 !



- **Le Marché de Noël** : Le samedi 10 décembre s'est tenu le Marché de Noël de l'Amicale Scolaire. Une vingtaine d'exposants était présents pour proposer aux très nombreux visiteurs de quoi préparer les fêtes de fin d'année dans une ambiance conviviale et festive. Le midi, tout le monde a pu se régaler avec une tartiflette et l'après-midi, malgré le brouillard, le Père Noël a trouvé le chemin de la salle des fêtes pour la plus grande joie des petits ... et des grands ! Ravie de ce succès qui ne faiblit pas d'année en année, l'Amicale Scolaire vous donne rendez-vous l'année prochaine pour le marché de Noël le samedi 9 décembre 2017. Mais avant cela, deux rendez-vous sont proposés : cinéma pendant les vacances de Février et surtout, le Carnaval qui aura lieu le samedi 18 Mars 2017.



- **L'association ADPA s'installe à Choisy** : Association pour la Défense du Plateau du Champ Bouleau, des Closeaux et des vallées de l'Aubetin et du Grand Morin
6, L'Hommée 77320 CHOISY EN BRIE
contact : email : nonaxeoliennes77@gmail.com

Pour information voici la liste des membres du conseil :

- Président : Patrick NOTTIN
- Vice-Présidente : Parastou FARIVAR
- Vice-Président : Jean-Yves MILLOT
- Trésorier : Jean-Paul THOMSEN
- Secrétaire : Christine LEFRANC/NOTTIN
- 4 Administrateurs : Marie-Claude COTTE
Joëlle THOUVENOT
Hervé GREMION
Eric DAMET

P.L.U.

Le document approuvé par le Conseil Municipal de juin 2016 est actuellement en consultation auprès des personnes publiques associées. A l'issue de cette phase, avec les observations qui auront pu être faites, se déroulera (prochainement) l'enquête publique durant laquelle chacun pourra consulter le dossier et, éventuellement, émettre avis et/ou réclamation avant, qu'avec prise en compte de tous les éléments jugés recevables, le dossier soit arrêté par la Communauté de Communes suivant proposition de notre commune.

L'ASSAINISSEMENT – SECTEUR DU VANNETIN

- Les études pour ces deux opérations sont en cours, elles auront à se coordonner pour que les coûts mutualisés soient moindres, au bénéfice de tous.
- Actuellement, ces études sont confrontées à diverses réglementations environnementales : loi sur l'eau, Natura 2000, zones humides et, surtout, le SAGE des Deux Morin qui est très strict.

FUSION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

- Feu la CCCB, vive la CC2M ! (Communauté de Communes des 2 Morin).
- Dès la décision du Préfet en mars dernier, et cela malgré l'avis contraire des élus de la CCCB et un choix différent et plus ambitieux (regroupement des 3 communautés de communes Pays de Coulommiers, Brie des Morin et Cœur de la Brie), un groupe de travail « Fusion » a été créé (les Présidents et les Vice-Présidents de chaque communauté). Ce groupe, depuis 8 mois, travaille à l'élaboration des nouveaux statuts - actés par les 2 communautés de communes - (compétences obligatoires et optionnelles, représentativité au sein du nouveau bureau, nombre d'élus au bureau, etc ...), à la nouvelle fiscalité
- La représentativité de Choisy-en-Brie passera à deux membres, après un calcul savant des services de l'Etat et malgré le souhait de maintenir les trois d'origine, ce vœu n'ayant pas été exhaussé par la majorité représentant 2/3 des communes.
- La nouvelle communauté de communes sera constituée de 50 élus communautaires pour les 31 communes la composant. Devraient donc être reconduits Liliane ROZEC (Adjointe) et Daniel TALFUMIER (actuel Vice-Président de la CCCB), tous les deux ayant parfaitement œuvré chacun dans leur domaine.
- Le Maire, par ailleurs largement occupé par l'actualité choisienne et la présidence du SIANE (en voie de mutation conséquence de la loi NOTRe), représentera la commune au sein d'une nouvelle entité dite Conférence des Maires. Cette assemblée, non décisionnaire, est appelée à faire connaître les besoins locaux, proposer des orientations à l'organe d'exécution, veiller à l'équité pour tout le territoire.
- C'est le 4 janvier 2017 que seront élus par le futur conseil communautaire un Président et 9 Vice-Présidents, chacun responsable d'un secteur d'activité.
- Le prochain numéro pourra faire la présentation de notre nouveau paysage communautaire.

LE 11 NOVEMBRE

- La manifestation a réuni plus de monde qu'habituellement, bon nombre d'enfants de nos écoles avec parents et enseignants. Nous étions plus de cent.
- L'anniversaire des attentats de 2015 et le souvenir de nos aïeux qui défendaient notre pays, dont l'armistice sonnait la fin de dures épreuves, sont sensiblement de même nature. Merci à tous les participants.



- Pour clore la matinée, le verre de l'amitié et les incontournables niflettes attendus par tous, réunirent tout le monde à la salle polyvalente. A l'occasion, fut remis par le Maire, au nom du Préfet, le diplôme d'honneur du travail « or » à Pascal VERDIER, né et résidant toujours à Choisy-en-Brie, pour 40 ans de travail (43 en réalité) dans l'entreprise ARJO-WIGGINS de JOUY-SUR-MORIN. Bravo et lui souhaitons bonne retraite.



PROJET EOLIEN « RES »

- Quoi de neuf ? Comme annoncé, la réunion publique d'information organisée par l'entreprise s'est tenue le 7 octobre. L'assistance de 80 personnes environ, plutôt opposante, s'est exprimée durant 2 heures après introduction de la soirée par le Maire, le tout nouveau Président de l'association élargie, Monsieur Patrick NOTTIN, proche voisin du projet, demeurant les Courbons de CHEVRU, et présentation par RES.
- Le climat, assez mouvementé, n'a évidemment pas débouché sur un consensus, ce n'était d'ailleurs pas l'enjeu. Dans ce brouhaha, entre pro et anti, info et intox, difficile de se faire une opinion.
- Le Maire, le Président de l'ADPA et l'un de ses adhérents se sont retrouvés dans le calme dans les jours qui suivirent. Furent évoqués l'avenir, les postures de chacun, les prochaines étapes et réunions.
- Une visite de site n'ayant eu que peu de participants, une seconde a été proposée aux habitants par RES le 17 décembre (sûrement pour justifier d'une bonne information aux habitants).
- La mise en place du mât de mesures anémométriques est toujours prévu.
- La préfecture nous a informés récemment que le dossier RES est déclaré par la DRIEE IDF (service instructeur) complet et régulier et a programmé la fameuse enquête publique en janvier 2017, dont il est déjà fait publicité. Chacun, à cette occasion, pourra émettre un avis motivé directement ou par courrier au commissaire enquêteur. Le dossier officiel sera consultable en mairie aux heures d'ouverture.
- Notre Conseil Municipal et ceux des communes environnantes définies par un arrêté préfectoral, auront à émettre un avis au plus tard dans les 15 jours de clôture de l'enquête publique.
- A Choisy-en-Brie, une consultation citoyenne « post enquête » sera préalablement organisée permettant aux conseillers d'appuyer leur avis sur un résultat du ressenti de la population d'ores et déjà acquis par d'aucun. Les autres communes ont toute capacité à faire ou non une telle démarche. A l'occasion de cette consultation structurée sur la base de la liste électorale, chacun pourra s'exprimer en toute indépendance, tracts, calicots, réunions ayant permis à tous de se faire une opinion. A noter que les services de l'Etat, juges et parties, n'acceptent pas de participer à ces débats, de plus, avec les élections nationales de 2017, il peut être opposé un droit de réserve. Cette consultation devrait avoir lieu le dimanche 5 février 2017 de 8 h à 18 h au lieu habituel des élections, Foyer des Jeunes d'Autrefois. L'information sera faite en tant que de besoin.

EVOLUTION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Suivant un état de Pôle Emploi, 52 personnes étaient inscrites au 1^{er} janvier 2014. Le dernier communiqué indique, au 15 novembre 2016, 68 personnes (soit + 30%) : 33 hommes, 35 femmes dont 56 indemnisées. Le malaise est grand.

COUPS DE CHAPEAU

DÉCORATION DE FIN D'ANNÉE

Les guirlandes et sujets lumineux restaurés par le personnel technique égaièrent le centre du village. Des éléments décoratifs d'actualité, imaginés et réalisés par ces employés, avec la participation des enfants des écoles, de la garderie et leurs encadrants, installés dans le massif (carrefour direction Chartronges) agréablement fleuri tout l'été et le rond-point des écoles créent l'animation. Merci à l'entreprise Hervé MARCELLAS qui a fourni la peinture et à l'entreprise CORCESSIN qui a offert le bois.

Merci à eux tous ainsi qu'à Madame NOTTIN (Le Bec fin) qui, avec quelques jeunes du village, décorent le sapin et autres éléments, symboles de fêtes de fin d'année sur la place tandis que quelques conseillers et bénévoles avec le personnel communal s'activent dans le village dans le même but. Merci à Liliane ROZEC, Martine BOURET, Michèle CHARRAIRE, Chantal BUREL, Annie HARDOIN, Patrick BUREL, Daniel TALFUMIER et Albert GEORGE.



CHANBARA : pour la 3^{ème} année consécutive, Daniel TALFUMIER est de nouveau Champion de France de Chanbara, il a participé le dimanche 27 novembre à la Coupe de France KIU qui s'est déroulée à l'Ecole Polytechnique de Palaiseau.

Cette année, il est Champion en KODACHI (Sabre court), il termine également 2^{ème} comme Grand Champion, (Les 1^{er} de chaque arme (5) se rencontrent et combattent ensemble). Nous le félicitons vivement.



Daniel au centre

CHAMPIONNATS DE FRANCE D'ÉQUITATION 2016

Le Président de la FFE nous informe :

- Jade DARE LAM et Nelsy GUILBEAU, inscrites au centre équestre PONEY CLUB DU BOIS CHESNOT, ont obtenu la médaille de bronze dans la discipline du Pony Games Chp de France Club Poney 2 Junior. Bravo à elles.

APPEL A PROJET ARTISTIQUE

Le SDESM a engagé une campagne de « relooking » des transformateurs en béton, il est vrai, assez disgracieux. Interrogé, le Syndicat donne son aval pour que ceux se trouvant sur notre commune soient confiés à des artistes locaux. Vous êtes intéressé ? Contactez la mairie, vous serez invité à soumettre une esquisse, pour faire disparaître l'édicule en trompe l'œil ou œuvre libre de caractère. La municipalité est ouverte à vos idées.

COMMUNICATION, LES MOYENS

- La Commune fait de son mieux pour communiquer avec ses habitants. Les échanges directs ne se font qu'au gré des rencontres, avec plus de 500 foyers, il ne peut en être autrement.
- En cas d'urgence ou d'importance, les affichages sur les panneaux municipaux, chez les commerçants, le boîitage ou haut-parleur de façon exceptionnelle sont de rigueur.
- Les comptes rendus des conseils municipaux sont systématiquement placardés depuis 1989 à une quinzaine d'emplacements dédiés à la mairie. Ces emplacements sont également utilisés par les associations du village.
- Le bulletin municipal (4 numéros par an depuis 2002) reprend et développe les sujets d'actualité (malheureusement, ils ne sont pas lus à la hauteur des messages adressés).
- Occasionnellement, le porté à connaissance des enquêtes publiques est aussi affiché aux emplacements habituels ou spécifiques.
- Le moment des vœux en début d'année permet de revenir sur l'actualité, préciser des points particuliers, informer de l'avenir, donner la parole aux élus présents et d'échanger avec tous.
- Le site Internet vous aide aussi dans vos démarches administratives.
- En cas de projet important, des réunions sont organisées avec les personnes concernées.
- Pour qui veut se tenir au courant, il y a suffisamment de moyens pour être satisfait, ce qui n'empêche pas de se renseigner plus avant.
- Et puis, il y a la rumeur ... qui dit à sa façon, pas tout, tronquant ou gonflant les choses. Parfois, elle enfle, elle est vraie ... on la tient de untel, je vous le dis ... mais ne vous ai rien dit. Son origine semble obscure. Bien ou non fondée, maladroite parfois, étonnante aussi.
- Il y a aussi les pétitions :
 - Telle cette dame interrogée sur le fait de signer dit textuellement : je n'ai entendu qu'une cloche.
 - Celle-là, personnel navigant, qui s'insurge contre le passage des vols réguliers dans notre ciel.
 - Cette autre : dis Tonton, tu veux bien signer contre un projet d'autoroute situé à 800 kms.
 - Les irréalistes qui souhaitent par exemple un service de cars au pied de leur porte.
 - Ceux qui simplement ne veulent pas refuser à un voisin.
- Dans un autre genre, quelques corbeaux adressent réclamations ou dénonciations à la mairie. Ces courriers sont lus mais peu considérés, et parfois l'origine est décelée (sourire).
- En cas de besoin, une demande de rendez-vous et/ou un simple courrier (toujours honorés) sont suffisants pour, dans un bon esprit, obtenir une réponse.

LES CALVAIRES

Parcourir les routes et chemins du territoire communal permet de découvrir quelques curiosités dont 4 calvaires. Tous métalliques, ces témoignages de notre passé ont une histoire ignorée, indubitablement religieuse, leurs dénominations peuvent laisser songeur, elles rappellent parfois des patronymes encore d'actualité :

- Croix de Vincennes : sortie de Choisy, direction Saint-Siméon
- Croix de la femme enterrée : route de Champbonnois
- Croix Barbier : au sud de la Bochetière, la plus ouvragée, récemment restaurée avec bonheur par Bernard CENDRIER.
- Croix aux Limosins : à l'entrée Nord de Cofféry



Croix de Vincennes



Croix aux Limosins



Croix Barbier

D'autres n'apparaissent plus que sur quelques extraits de vieux cadastres, à la croisée de chemins disparus, elles seraient aujourd'hui dans les champs.

- Croix du Montcel : au Sud du hameau du même nom
- Croix Landrin : au Sud de Villars-les-Massons
- Croix de l'homme pendu : au Nord de la Bochetière.

AVIS A LA POPULATION

RÉFORME DE LA SORTIE DE TERRITOIRE DES MINEURS

La loi du 3 juin 2016 relative à la lutte contre le terrorisme et le décret du 2 novembre 2016 ont rétabli, à compter du 15 janvier 2017, l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs, qui avait été supprimée en 2013. Elle concerne tout mineur qui voyage à l'étranger sans être accompagné de ses parents.

PLAN PRÉFECTURES NOUVELLE GÉNÉRATION

La réforme des préfectures intitulée « Plan Préfectures Nouvelle Génération », qui se mettra en œuvre en 2017, s'appuie sur la numérisation et les télé-procédures pour modifier les conditions de délivrance des titres réglementaires.

Pour des raisons de sécurisation des titres, les équipements mis en place pour les demandes de passeports enregistreront aussi les demandes de cartes d'identité. Celles-ci seront ensuite traitées par une plateforme spécialisée CNI/passeports à MELUN.

En conséquence, **seules les mairies déjà équipées de dispositifs de recueil (DR), soit 29 communes pour notre département, seront en mesure d'accueillir indifféremment les demandeurs de titres d'identité, CNI comme passeports.**

Les communes non équipées de DR (comme CHOISY) vont donc être déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI au premier semestre 2017.

REPORT DES DATES DU SCRUTIN TPE

Le scrutin TPE (Très Petites Entreprises) qui devait se dérouler du 28 novembre au 12 décembre 2016 est reporté du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES jusqu'au 31 décembre 2016.

LA GRIPPE AVIAIRE REVIENT (Voir encart).

ÉTONNANT

Monsieur Herrero du Carrouge a eu la surprise de trouver une énorme feuille de platane tombée à terre dans son jardin (44 cm).



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LA GRIPPE : pour éviter l'hospitalisation, passez à la vaccination

Le virus de la grippe sévit habituellement d'octobre à mars et peut être fatal pour certaines personnes. C'est pourquoi l'Assurance Maladie lance chaque année une large campagne de vaccination. Et, parce que le virus évolue, il est indispensable de s'en protéger et de se faire vacciner chaque année. La campagne de vaccination a débuté le 6 octobre.

Se faire vacciner tous les ans, pourquoi ?

Le virus de la grippe saisonnière évolue, un nouveau vaccin est donc disponible tous les ans. Il est recommandé de se faire vacciner au début de l'automne, avant la circulation active des virus grippaux. Quinze jours, c'est le temps nécessaire pour que le système immunitaire réagisse au vaccin et vous protège.

La vaccination antigrippale, pour qui ?

Le vaccin est fortement recommandé par le Haut Conseil de la santé publique pour les personnes de 65 ans et plus, les personnes atteintes de certaines maladies chroniques, les femmes enceintes et les personnes obèses. Si vous êtes concernés, votre Caisse d'Assurance Maladie vous envoie un bon de prise en charge qui vous permet de bénéficier gratuitement du vaccin antigrippal.

Pour en savoir plus, consultez le site www.ameli-sante.fr.

La grippe 2015/2016 en chiffres :

- 9 semaines d'épidémie.
- 2.9 millions de consultations pour syndrome grippal.
- Près de 30 000 passages aux urgences pour grippe.
- 3133 hospitalisations dont 47% chez les 65 ans et plus.
- 1558 cas graves de grippe admis en réanimation.

POUR LE BIEN ÊTRE DE TOUS



Les animaux de compagnie – Quelques règles à observer

- Être vigilant aux aboiements de nos chiens pour ne pas troubler le voisinage.
- Ramasser les déchets de nos petites bêtes à quatre pattes (aux abords des écoles aussi).
- Tenir en laisse nos chiens lors des sorties sur la voie publique, sans oublier de museler les plus dangereux.
- Ne pas laisser errer nos chiens (divagation interdite par l'article 213-2 du code rural).

DU CÔTÉ DES ÉCOLES, CANTINE, GARDERIE

Inscriptions à l'école La Payenne à Choisy

En septembre 2017, vont rentrer à l'école les enfants nés en 2014. Pour l'inscription de votre enfant à l'école, vous prendrez rendez-vous à partir du mois de janvier par téléphone au 01 64 20 49 07.

Lorsque vous viendrez à l'école, il vous faudra :

- Un certificat de domiciliation (délivré par la mairie sur présentation d'une facture EDF ...).
- Un certificat d'aptitude à la vie en collectivité (délivré par votre médecin).
- Le livret de famille.
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge (antidiphthérique, antitétanique, antipoliomyélitique) ou un document attestant d'une contre-indication.

Si possible, venir avec l'enfant.

CHOISY PRATIQUE

RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE

Les filles et les garçons doivent se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant. Le recensement est nécessaire pour se présenter aux examens, passer le permis de conduire, être inscrit sur les listes électorales, participer à la JAPD.

HORAIRES D'HIVER DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN(1^{er} NOVEMBRE au 28 FÉVRIER sauf 25 décembre et 1^{er} janvier)Lundi, mercredi, vendredi : **14h/17h**, jeudi : **9h/12h**, samedi : **9h/12h et 14h/17h**, dimanche et jours fériés : **9h/12h**.**HORAIRES D'ÉTÉ DE LA DÉCHETTERIE DE JOUY-SUR-MORIN** (du 1^{er} MARS au 31 OCTOBRE sauf 1^{er} mai)Lundi, mardi, mercredi, vendredi : **14h/18h**, jeudi : **9h/12h**, samedi **9h/12h et 14h/18h**, dimanche et jours fériés **9h/12h**. (www.smitom-nord77.fr ou 01 60 24 75 70).**LES COLLECTES**

- **Bacs gris** : 1 fois par semaine le **mardi après-midi**.
- **Bacs jaunes** : 1 semaine sur deux (semaine impaire) le **jeudi après-midi**.
- **Bacs verts pour les déchets verts** : le **jeudi matin** d'avril à novembre.
- **Encombrants** : 2^{ème} lundi des mois impairs. **NE LES SORTIR QUE LA VEILLE AU SOIR**.

Les poubelles doivent être rentrées après chaque collecte, principalement pour des raisons de sécurité.

LE SERVICE ÉTRANGER de la sous-préfecture de Provins (titre de séjour et de circulation) n'est plus assuré depuis le 1^{er} septembre 2015. Les dossiers seront instruits par la préfecture de Melun (12, rue des Saints-Pères 77010 MELUN, www.seine-et-marne.gouv.fr).**LE DÉFENSEUR DES DROITS**

Chaque année, le défenseur des droits traite de nombreux dossiers de discriminations :

- liées à l'homosexualité, à l'égard des personnes handicapées, fondées sur l'origine des personnes, à l'égard des femmes au travail,
- et de nombreux dossiers concernant les relations des usagers avec les services publics, le comportement professionnel des forces de sécurité, la défense des droits de l'enfant.

Contactez le défenseur des droits au 09 69 39 00 00 et sur www.defenseurdesdroits.fr**IMPORTANT** : il est demandé aux nouveaux habitants de la commune et aux personnes quittant Choisy d'en informer la mairie.**RAPPEL** : un cahier de petites annonces et de réclamations est à votre disposition à la mairie.

**Toute l'équipe municipale vous souhaite
De bonnes fêtes de fin d'année**